

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 20 novembre 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 28 novembre 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**2**

**SUBVENTION LOGEMENT  
SOCIAL – 99 AVENUE DE  
LA LIBÉRATION**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,  
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, ALLÈS, ASTIER, ELEFTHERATOS  
(pouvoir à M. TULOUP à compter du rapport 18), ISAAC-  
SIBILLE, CRUZ, CAMINALE, COSSON, PIOT, COATIVY,  
TULOUP,*

*Membres excusés : MM. PATTEIN (pouvoir à M. ASTIER),  
NEGRO (pouvoir à Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à  
Mme MOUSSA), GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE),  
VALENTINO (pouvoir à Mme PIOT).*

M. GILLET, Adjoint au Maire, explique que PROMELIA réalise un ensemble immobilier de 42 logements « Le Beaunant » au 99 Avenue de la Libération. Il s'agit du transfert du permis de construire obtenu par SOGERIM en 2011. Conformément au Plan Local d'Urbanisme, ce programme immobilier situé dans un secteur de mixité sociale, prévoyait 25 % de la surface de plancher totale en logement social.

ALLIADE HABITAT s'est porté acquéreur de 11 logements ainsi que 11 garages, en VEFA. Il s'agit de 8 logements en PLUS et 3 logements en PLA-I.

Le programme est situé face au parking Henri Révy, route de la Libération. Il s'agit d'un immeuble R+2. Les logements locatifs sociaux sont situés aux niveaux RDC, R+1, R+ 2 sur l'allée A du bâtiment et au niveau RDC de l'allée C.

Pour réaliser ce programme de 11 logements, ALLIADE HABITAT sollicite auprès de la Ville, un financement d'un montant de 23 442, 65 €.

Selon les modalités définies dans la délibération communautaire n°2006-3700 du 13 novembre 2006, la participation minimale des communes est fixée à 35 € par mètre carré de surface utile.

La surface utile des logements en PLUS est de 497,83 m<sup>2</sup> et celle des logements en PLA-I de 171,96 m<sup>2</sup> soit un total de 669,79 m<sup>2</sup>.

La demande de subvention correspondant exactement à l'application de cette participation de 35 €/m<sup>2</sup>.

Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que représente cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe d'une subvention de 23 442, 65 € à ALLIADE HABITAT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention,
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

- ÉMET un avis favorable sur le principe d'une subvention de 23 442, 65 € à ALLIADE HABITAT,

- AUTORISE Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

- ACCEPTE le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI